RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 24703
Numéro SIREN : 327 766 176
Nom ou dénomination : INTER ISOLATION

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 26545

Bilan et compte de résultat

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 002	2 002			8	0,00
Fonds commercial	163 120		163 120	11,29	163 120	14,43
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	17 196	17 196				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	49 041	46 123	2 919	0,20	3 225	0,29
Autres immobilisations corporelles	83 576	30 653	52 923	3,66	9 994	0,88
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	500		500	0,03	500	0,04
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	80 956		80 956	5,60	81 476	7,21
TOTAL (I)	***396 393***	***95 974***	***300 418***	20,79	***258 324***	22,85
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	19 018		19 018	1,32	34 484	3,05
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	4 010		4 010	0,28	15 544	1,38
Clients et comptes rattachés	911 460	7 074	904 386	62,57	745 753	65,98
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 657		2 657	0,18	4 101	0,36
. Personnel	63		63	0,00	957	0,08
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 247		3 247	0,22	17 109	1,51
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	64 691		64 691	4,48	39 370	3,48
. Autres	5 694		5 694	0,39		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 449	951	498	0,03	802	0,07
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	122 123		122 123	8,45		
Charges constatées d'avance	18 543		18 543	1,28	13 907	1,23
TOTAL (II)	***1 152 957***	***8 025***	***1 144 932***	79,21	***872 026***	77,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***1 549 350***	***103 999***	***1 445 350***	100,00	***1 130 350***	100,00

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 47 500)	**47 500**	3,29	**50 000**	4,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	4 750	0,33	5 000	0,44
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	66 961	4,63	40 968	3,62
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***85 560***	5,92	***29 518***	2,61
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***204 771***	14,17	***125 485***	11,10
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	32 624	2,26		
. Découverts, concours bancaires	1 135	0,08	23 356	2,07
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	339 360	23,48	323 792	28,65
. Associés	38 951	2,69	91 605	8,10
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			710	0,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 682	38,17	316 373	27,99
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	6 134	0,42	5 706	0,50
. Organismes sociaux	83 027	5,74	62 313	5,51
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	181 379	12,55	176 613	15,62
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 287	0,43	4 396	0,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***1 240 579***	85,83	***1 004 865***	88,90
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 445 350***	100,00	***1 130 350***	100,00

Annexe

1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1/ Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles amortissables sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue ou à titre exceptionnel sur 1 an pour les logiciels.

La valorisation du fonds commercial fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Lorsque la valeur d'inventaire des autres immobilisations incorporelles est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissement du Fonds commercial :
Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2/ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

3/ Stocks de marchandises et approvisionnements :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4/ Evaluation des créances et méthodes de calcul des provisions :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances irrécouvrables quant à elles, sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

5 / Provision pour risque et charges :

Une provision est constituée en vue de faire face ultérieurement à une perte ou à une charge dont l'objet est nettement précisé et que la réalisation, incertaine de cette perte ou de cette charge, est rendue probable en raison d'événements survenus au cours de l'exercice et qui existent toujours à sa clôture.

6 / Travaux en cours :

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode de l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats.
Le résultat est constaté en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de la clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat). Ce pourcentage permet de mesurer de façon fiable, selon la nature, les travaux ou services exécutés et acceptés.
Par travaux et services exécutés et acceptés, il y a lieu d'entendre ceux qui peuvent être considérés comme entrant, avec une certitude raisonnable, dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.
Les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat sont valorisés en fonction des coûts de ces derniers, coûts qui comprennent les consommations et les charges directes de production.
Les coûts liés à la sous-activité et les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.
Lorsque la société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé.
Lorsque le résultat à terminaison est négatif, la perte globale probable est provisionnée, sous déduction des pertes éventuellement déjà comptabilisées.

7 / Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

9 / Engagements retraite :

A leur départ à la retraite, les employés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective. La politique de la société est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel, mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice de paiement effectif de la dette. L'effectif de la société présentant une moyenne d'âge peu élevée et une ancienneté moyenne faible, le montant de cet engagement est non significatif à la clôture.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

Rien à signaler.

3. DISPENSE D'ANNEXE

En application de l'Ordonnance n° 2014-86 du 30 janvier 2014 allégeant les obligations comptables des micro-entreprises et petites entreprises, la société n'a pas établi d'annexe complète aux comptes annuels.

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.

5. EVENEMENT POSTERIEUR COVID19 :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 mars 2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 mars 2020.

Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 mars 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Bien que n'impactant pas directement les comptes présentés dans les présents états financiers, compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, il est fait mention en considération des informations connues, des impacts estimables et des mesures mise en place depuis la clôture de l'exercice :

- La société a subi une baisse quasi-totale de son chiffre d'affaires durant la période de confinement (soit 3 mois).
- La société a recouru au chômage partiel à compter du 16 mars 2020 (les heures chômées étant à ce titre indemnisées).

INTER ISOLATION

S.A.S. au capital de 47 500,00 Euros

Siège social :
16 Rue Paul Déroulède
94 100 Saint-Maur-des-Fossés

R.C.S : 327 766 176

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Septembre 2020

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 85 559,74 euros de la manière suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 85 559,74 Euros.

Le solde du compte autres réserves, s'élève, après affectation du résultat à 152 521,03 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Signature du Président



INTER ISOLATION

S.A.S. au capital de 47 500,00 Euros

Siège social :
16 Rue Paul Déroulède
94 100 Saint-Maur-des-Fossés

R.C.S : 327 766 176

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/03/2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Faits significatifs :

La Société a procédé à une diminution de son capital social par voie de rachat des actions de deux de ses associés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Février 2020 a statué en ce sens.

Le capital a ainsi été réduit de 50 000,00 Euros à 47 500,00 Euros, le nombre d'actions passant de 400, à 380.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 406 356,92 Euros contre 2 074 755,21 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 64,18%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 042,14 Euros contre 9 666,52 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -68,53%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 290 938,62 Euros contre 2 036 821,51 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 61,57%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 118 460,44 Euros contre 47 601,22 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 148,86%.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 mars 2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 mars 2020.

Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 mars 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Bien que n'impactant pas directement les comptes présentés dans les présents états financiers, compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, il est fait mention en considération des informations connues, des impacts estimables et des mesures mise en place depuis la clôture de l'exercice :

- La société a subi une baisse quasi-totale de son chiffre d'affaires durant la période de confinement (soit 3 mois).
- La société a recouru au chômage partiel à compter du 16 mars 2020 (les heures chômées étant à ce titre indemnisées).

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous prévoyons d'accroître notre résultat d'exploitation en :

- Continuant nos efforts pour développer notre chiffre d'affaire et notamment en recherchant de nouveaux clients,
- En limitant nos charges de structure en veillant au maintien de ses dernières à un niveau approprié.

Nous espérons également qu'en 2020/2021 notre résultat sera bénéficiaire.

Examen des comptes et résultats

- Les achats nets de matières premières et autres approvisionnements ressortent à 689 272,71 Euros au 31/03/2020, contre 438 288,62 Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres achats et charges externes ressortent à 1 638 315,19 Euros au 31/03/2020 contre 993 523,95 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 22 865,90 Euros au 31/03/2020 contre 16 929,03 Euros pour l'exercice précédent.

- Les salaires et traitements ressortent à 590 122,34 Euros au 31/03/2020 contre 349 760,31 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 345 798,70 Euros au 31/03/2020 et 200 613,92 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 4 301,88 Euros au 31/03/2020 contre 5 276,33 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -15 643,18 Euros, contre -19 325,22 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à -17 257,52 Euros au 31/03/2020, contre 1 241,77 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 85 559,74 Euros contre un bénéfice de 29 517,77 Euros au titre du précédent exercice.

Examen du bilan actif et passif

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 396 392,78 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 95 974,47 Euros, soit un montant net de 300 418,31 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 258 323,78 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 19 018,16 Euros, contre 34 483,87 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 1 107 370,65 Euros, contre 823 635,46 Euros pour l'exercice précédent.
- Les charges constatées sont de 18 543,00 Euros, contre 13 907,00 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 204 771,03 Euros, contre 125 485,49 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 1 240 579,09 Euros contre 1 004 864,62 Euros l'année précédente.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, II du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	FOURNISSEURS					
	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	53					64
Montant total des factures concernées (TTC)	370 030,84 €	66 215,6	21 510,8	37 815,54 €	41 410,69 €	166 952,66 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	14,18%	2,54%	0,82%	1,45%	1,59%	6,40%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : Comptant à 60 jours. - Délais légaux (préciser)					
Total	ACHATS TTC * : 2 609 391,78					
	*Les achats concernent les postes des comptes 6 à 629 retraités des FNP, AAR et CCA, et additionnés de la TVA déductible indiqué sur la liasse fiscale.					

	CLIENTS					
	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	7					96
Montant total des factures concernées (TTC)	38 798,06 €	241 786,39 €	5 970,16 €	293 551,28 €	322 865,63 €	864 173,46 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,93%	5,78%	0,14%	7,02%	7,72%	20,66%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 à 60 jours - Délais légaux (préciser)					
Total :	VENTES TTC * : 4 182 458,78					
	*Les ventes concernent les postes des comptes 7 à 709 retraités des FAE, AAE et PCA, et additionnés de la TVA collectée indiquée sur la liasse fiscale.					

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 85 559,74 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 de la manière suivante :

- Aux autres réserves pour un montant de 85 559,74 Euros.

Le solde du compte autres réserves, s'élèverait, après affectation du résultat à 152 521,03 Euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent sur l'exercice à 1 406,00 euros (1 103,00 euros d'amortissements excédentaires et 303,00 euros de taxes sur les voitures particulières de société).

CONVENTIONS COURANTES

Nous vous informons que la Société, dans le cadre de son activité, a recours à la sous-traitance, notamment avec ses associés. Les opérations ont été conclues de façons normales et objectives.

La société a également supporté des charges suivantes :

- 54 328,18 Euros de sous-traitance facturés par la Société SMA,
- 249 500,00 Euros d'études techniques facturés par la Société SMA.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

RAPPEL DE LA POSITION DES COMPTES COURANTS DES ASSOCIES

Certains des associés détiennent un compte courant dont le solde est créditeur au 31/03/2020.

Leurs montants s'élèvent à :

- 443,05 Euros pour Monsieur Pascal GARCIA,

- 38 507,77 Euros pour la Société CPLG

ACTIONNARIAT SALARIE

La participation des salariés au 31 mars 2020 est nulle.

Il n'existe à ce jour ni au sein de la société, ni au sein de la société contrôlant la société au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce de plan d'épargne d'entreprise.

Il n'existe à ce jour aucun plan d'option et de souscription d'actions.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

- Le mandat du président Monsieur GARCIA Pascal lui a été donné pour une durée indéterminée.

- Les mandats des commissaires aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

REMUNERATION DU PRESIDENT

Monsieur Pascal GARCIA, Président de la Société, a perçu sur l'exercice clos au 31/03/2020 une rémunération brute de 82 952,52 Euros.

Nous vous rappelons que la rémunération maximale annuelle de Monsieur Pascal Garcia, Président de la société, a été statuée lors de la précédente assemblée générale qui s'est tenue le 31 Décembre 2019 et qu'elle a été fixée à compter du 1er Janvier 2020 à 100 000,00 Euros, ainsi que pour les exercices suivants.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Le 14 Septembre 2020

Le Président, M GARCIA Pascal



LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

INTER ISOLATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aux associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INTER ISOLATION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 15 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lie au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le Président de la société nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter des ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, sue celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'un anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'un incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 07 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S



P.SERIEGES

INTER ISOLATION

Bilan et compte de résultat

Bilan et compte de résultat

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 002	2 002			8	0,00
Fonds commercial	163 120		163 120	11,29	163 120	14,43
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	17 196	17 196				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	49 041	46 123	2 919	0,20	3 225	0,29
Autres immobilisations corporelles	83 576	30 653	52 923	3,66	9 994	0,88
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	500		500	0,03	500	0,04
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	80 956		80 956	5,60	81 476	7,21
TOTAL (I)	***396 393***	***95 974***	***300 418***	20,79	***258 324***	22,85
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	19 018		19 018	1,32	34 484	3,05
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	4 010		4 010	0,28	15 544	1,38
Clients et comptes rattachés	911 460	7 074	904 386	62,57	745 753	65,98
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 657		2 657	0,18	4 101	0,36
. Personnel	63		63	0,00	957	0,08
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 247		3 247	0,22	17 109	1,51
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	64 691		64 691	4,48	39 370	3,48
. Autres	5 694		5 694	0,39		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 449	951	498	0,03	802	0,07
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	122 123		122 123	8,45		
Charges constatées d'avance	18 543		18 543	1,28	13 907	1,23
TOTAL (II)	***1 152 957***	***8 025***	***1 144 932***	79,21	***872 026***	77,15
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***1 549 350***	***103 999***	***1 445 350***	100,00	***1 130 350***	100,00

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 47 500)	**47 500**	3,29	**50 000**	4,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	4 750	0,33	5 000	0,44
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	66 961	4,63	40 968	3,62
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***85 560***	5,92	***29 518***	2,61
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***204 771***	14,17	***125 485***	11,10
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	32 624	2,26		
. Découverts, concours bancaires	1 135	0,08	23 356	2,07
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	339 360	23,48	323 792	28,65
. Associés	38 951	2,69	91 605	8,10
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			710	0,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 682	38,17	316 373	27,99
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	6 134	0,42	5 706	0,50
. Organismes sociaux	83 027	5,74	62 313	5,51
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	181 379	12,55	176 613	15,62
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 287	0,43	4 396	0,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***1 240 579***	85,83	***1 004 865***	88,90
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 445 350***	100,00	***1 130 350***	100,00

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020

COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises					40 337	1,94	-40 337	-100,00
Production vendue biens								
Production vendue services	3 406 357		3 406 357	100,00	2 034 418	98,06	1 371 939	67,44
Chiffres d'Affaires Nets	**3 406 357**		**3 406 357**	100,00	**2 074 755**	100,00	**1 331 602**	64,18
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 974	0,09	9 652	0,47	-6 678	-69,18
Autres produits			68	0,00	15	0,00	53	353,33
Total des produits d'exploitation (I)			***3 409 399***	100,09	***2 084 423***	100,47	***1 324 976***	63,57
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					31 956	1,54	-31 956	-100,00
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			673 807	19,78	462 244	22,28	211 563	45,77
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			15 466	0,45	-23 956	-1,14	39 422	164,56
Autres achats et charges externes			1 638 315	48,10	993 524	47,89	644 791	64,90
Impôts, taxes et versements assimilés			22 866	0,67	16 929	0,82	5 937	35,07
Salaires et traitements			590 122	17,32	349 760	16,86	240 362	68,72
Charges sociales			345 799	10,15	200 614	9,67	145 185	72,37
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 302	0,13	2 350	0,11	1 952	83,06
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					2 927	0,14	-2 927	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			262	0,01	473	0,02	-211	-44,60
Total des charges d'exploitation (II)			***3 290 939***	96,61	***2 036 822***	98,17	***1 254 117***	61,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**118 460**	3,48	**47 601**	2,29	**70 859**	148,86
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances			139	0,00	8	0,00	131	N/S
Autres intérêts et produits assimilés					1 594	0,08	-1 594	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***139***	0,00	***1 601***	0,08	***-1 462***	-91,31
Dotations financières aux amortissements et provisions			303	0,01	648	0,03	-345	-53,23
Intérêts et charges assimilées			15 479	0,45	20 279	0,98	-4 800	-23,66
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***15 782***	0,46	***20 927***	1,01	***-5 145***	-24,58
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-15 643**	-0,45	**-19 325**	-0,92	**3 682**	19,05
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**102 817**	3,02	**28 276**	1,36	**74 541**	263,62

INTER ISOLATION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2019 au 31/03/2020 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			959	0,05	-959	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 083	0,06	2 700	0,13	-617	-22,84
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***2 083***	0,06	***3 659***	0,18	***-1 576***	-43,06
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 258	0,51	2 417	0,12	14 841	614,03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 083	0,06			2 083	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***19 341***	0,57	***2 417***	0,12	***16 924***	700,21
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-17 258**	-0,50	**1 242**	0,06	**-18 500**	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	***3 411 621***	100,15	***2 089 683***	100,72	***1 321 938***	63,26
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***3 326 061***	97,64	***2 060 165***	99,30	***1 265 896***	61,45
RÉSULTAT NET	**85 560** *Bénéfice*	2,51	**29 518** *Bénéfice*	1,42	**56 042**	189,86
Dont Crédit-bail mobilier	13 843	0,41			13 843	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						